



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1835

Approbation d'une convention de coopération culturelle entre la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain et l'ENS Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1835 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'ENS LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon - Musée d'art contemporain de Lyon (MAC) et l'ENS de Lyon souhaitent poursuivre leur coopération initiée en 2017 pour valoriser les interactions entre lettres, arts, sciences et techniques.

Cette collaboration s'appuie sur la conviction partagée que nos sociétés contemporaines doivent élaborer une culture esthétique et scientifique capable d'interroger le sens du progrès technologique.

A cet effet, des actions communes seront engagées visant à intensifier les pratiques scientifiques et culturelles des étudiants, du public et des personnels des deux établissements.

La collaboration entre l'ENS de Lyon et la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain pourra prendre les formes suivantes :

- visites d'expositions et participation aux conférences pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et le personnel de l'ENS de Lyon ;
- organisation conjointe d'initiatives de programmation scientifique et culturelle ;
- actions de formation initiale telles que l'accueil de stagiaires ou l'intervention ponctuelle de professionnels de la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain dans les parcours ;
- développement du parcours Recherche-crédation intitulé macSUP (5^{ème} édition en 2022) créé en 2017.

La Ville de Lyon - Musée d'art contemporain s'engage à prendre en charge le coût de la moitié des visites guidées en s'appuyant sur le rythme suivant : une visite guidée offerte par le Musée/une visite guidée payée par l'ENS de Lyon, dans la limite de trois visites gratuites par exposition.

La ville de Lyon - Musée d'art contemporain contribuera à la sensibilisation des élèves boursiers de la classe préparatoire à l'enseignement supérieur de l'ENS en proposant des projets artistiques en collaboration avec les enseignants. Une visite commentée gratuite par exposition leur sera réservée d'une valeur de 45 €

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette collaboration.
Vu ladite convention ;

Vu la délibération 2015/1274 du 9 juillet 2015 ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain et le ENS Lyon est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- La gratuité d'entrée au musée d'art contemporain est approuvée par dérogation à la délibération 2015/1274 du 9 juillet 2015 comme suit :
 - une visite guidée offerte pour une visite guidée payée par l'ENS de Lyon, dans la limite de trois visites gratuites par exposition ;
 - une visite commentée gratuite par exposition du musée d'art contemporain pour les élèves boursiers de la classe préparatoire à l'enseignement supérieur de l'ENS Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET